

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

No: 200-11-019127-102

DATE: 29 octobre 2010

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE ETIENNE PARENT J.C.S. (JP1892)

DANS L'AFFAIRE DU PLAN D'ARRANGEMENT DE :

CHANTIERS DAVIE INC.

Débitrice

et

SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.

Contrôleur

JUGEMENT

[1] La Débitrice Chantiers Davie Inc. présente une *Requête en prorogation de délai et en prorogation du délai pour tenir une assemblée des actionnaires*, datée du 26 octobre 2010 en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, L.R.C. 1985, c. C-36 (« **L.a.c.c.** »).

[2] **VU** les allégations de la requête, l'affidavit et les pièces.

[3] **VU** le dixième rapport du Contrôleur, Pièce R-1, du 26 octobre 2010, qui appuie la demande de la Débitrice.

[4] **VU** le témoignage du Contrôleur.

[5] **CONSIDÉRANT** les dispositions de la *L.a.c.c.*

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL:

[6] **ACCUEILLE** la Requête pour prorogation de délai (la « **Requête** »).

[7] **DÉCLARE** que la Requête a été dûment signifiée, que les avis de présentation de la Requête sont suffisants et **DISPENSE** Chantiers Davie Inc. de tout avis supplémentaire.

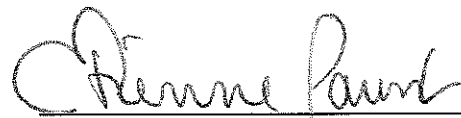
[8] **PROROGÉ** la date de suspension des procédures (telle que définie dans l'Ordonnance initiale) jusqu'au 21 janvier 2011, le tout suivant les conditions de l'Ordonnance initiale.

[9] **PROROGÉ** l'exemption accordée à la Débitrice, aux termes de l'ordonnance émise en date du 8 juin 2010, de convoquer ou de tenir une assemblée des actionnaires jusqu'au 31 mars 2011 et **DÉCLARE** que cette ordonnance constitue la seule autorisation requise par la Débitrice à cet égard.

[10] **PREND ACTE** des activités du Contrôleur décrites dans son 10^{ième} rapport, Pièce R-1.

[11] **ORDONNE** l'exécution provisoire de cette ordonnance malgré appel et sans caution.

[12] **LE TOUT** sans frais.



ETIENNE PARENT, J.C.S.

Me Martin Desrosiers

Me Sandra Abitan

Osler, Hoskin & Harcourt
1000, de la Gauchetière Ouest, bureau 2100
Montréal (Québec) H3B 4W5
Procureurs de la Débitrice

Me Mason Poplaw

McCarthy Tétrault
1000, De La Gauchetière Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 0A2
Procureurs du Contrôleur

Me Karine Dionne (casier 14)

Stein Monast
Procureurs de Investissement Québec

Me Frédéric Desgagnés (casier 2)

Hickson Noonan
Correspondants pour Borden Ladner Gervais
1000, De La Gauchetière Ouest, bureau 900
Montréal (Québec) H3B 5H4
Procureurs de Ocean Hotels I Limited, Ocean Hotels II Limited et Ocean Hotels PLC

Me Alain Robitaille (casier 115)

Langlois Kronström Desjardins
Procureurs de Exportation et développement Canada

Me Marc-André Morin

McMillan
1000, Sherbrooke Ouest, bureau 2700
Montréal (Québec) H3A 3G4
Procureurs de Wärtsilä Ship Design Norway AS et Design Norway AS et Wärtsilä Norway AS

Me Serge Guérette

Me Xeno Martis

Me Charles Mercier

Fasken Martineau DuMoulin
Case postale 242, bureau 3700
800, Square Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Procureurs de Upper Lakes Group inc.

Me Alain Riendeau

Fasken Martineau DuMoulin
Case postale 242, bureau 3700
800, Square Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Procureurs de Cecon ASA

Me David G. Colford

Brisset Bishop
2020, rue University, bureau 2020
Montréal (Québec) H3A 2A5
Procureurs de Comfact Corporation

Me Neil Peden

WOODS

2000, avenue McGill College, bureau 1700

Montréal (Québec) H3A 3H3

Procureurs de NM Rothschild & Sons Canada Limitée et Rothschild inc.

Me Stéphane Moisan

1505, rue des Tanneurs

Québec (Québec) G1N 4S7

Procureur de Lambert Somec

Date d'audition : 29 octobre 2010